

Prévenir le risque solaire à l'arrivée des beaux jours !

De nombreux agents de par leur métier, sont amenés à travailler en extérieur (agents des services techniques, agents de police municipale, agents d'exploitation STEP, agents de déchetterie, éducateurs sportif...). Ils peuvent être alors exposés au soleil pendant de longues périodes. Il s'agit d'un risque d'exposition aux rayonnements. En effet le soleil, nous expose à deux types de rayons UV :

- ▲ Les UVA : capables de pénétrer profondément dans la peau (responsables de son vieillissement),
- ▲ Les UVB : principaux responsables des coups de soleil (près de 1 000 fois plus puissants que les UVA).



QUELS SONT LES RISQUES D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE AUX RAYONS UV ?

Les principaux risques sont : les cancers cutanés (mélanomes, carcinomes), le vieillissement cutané, les pathologies oculaires (cataracte, DMLA...)

En 2018, 15 500 cas de mélanomes cutanés et 1 980 décès liés à ce cancer ont été recensés en France métropolitaine. Le mélanome est, selon l'Institut National du Cancer, l'un des cancers ayant la plus forte augmentation d'incidence entre 2010 et 2018.

+ de 80% des cancers de la peau sont liés à des expositions excessives au soleil (CIRC 2018).

C'EST QUOI L'INDEX UV ?

Indice UV	Niveau de risque	Protection requise
UV 1 2	faible	aucune
UV 3 4 5	moyen	<ul style="list-style-type: none"> • chapeau et lunettes de soleil • écran solaire indice 15 à 30
UV 6 7	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • chapeau et lunettes de soleil • T-shirt couvrant • écran solaire indice 30 à 50 • réduire l'exposition entre 11h et 17h
UV 8 9 10	très élevé	<ul style="list-style-type: none"> • chapeau et lunettes de soleil • port de vêtements longs • écran solaire indice 50+ • éviter l'exposition entre 11h et 17h
UV 11+	extrême	<ul style="list-style-type: none"> • éviter tout séjour en plein air

C'est une échelle qui exprime l'intensité du rayonnement UV et le risque qu'il représente pour la santé.

Plus l'indice UV est élevé, plus il est nécessaire de se protéger du soleil et de ne pas y rester trop longtemps, même sous un ciel nuageux ou en cas de brouillard et même quand on est mat de peau ou déjà bronzé.



Pour connaître l'index UV de ma commune, je télécharge l'application Météo UV



COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE ?

- ✓ Prendre connaissance quotidiennement de l'indice UV de ma commune sur le site www.soleil.info ou en téléchargeant l'application Météo UV
- ✓ Nous ne sommes pas tous égaux face au risque solaire, il est donc nécessaire de connaître les facteurs de risque individuels (phototype) pour adapter les mesures de prévention : [ici](#)
- ✓ Eviter de s'exposer aux heures les plus dangereuses
- ✓ Rechercher l'ombre dans toutes les activités de plein air en été
- ✓ Porter les protections requises en fonction de l'indice UV (voir tableau précédent)
- ✓ Sensibiliser et informer les agents sur le risque solaire et ses dangers pour la santé



RESSOURCES UTILES

- ▶ Film de sensibilisation et de formation pour prévenir les risques du soleil en milieu professionnel
- ▶ Le site internet de la sécurité solaire (possibilité de recevoir les prévisions UV en s'inscrivant sur leur site)



Jobs d'été, pensez à leur sécurité !

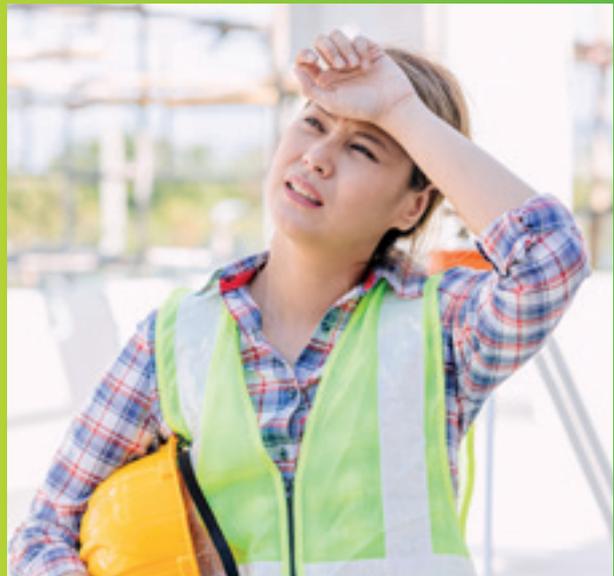
Si vous prévoyez d'embaucher des jeunes travailleurs cet été, ayez le réflexe du livret d'accueil sécurité !

Stagiaire, apprentis, saisonnier, CDI, CDD, il est important de les sensibiliser à vos règles de sécurité.

En effet, l'absence de repères, le manque d'expérience, une initiation insuffisante à la prévention sont autant de facteurs qui les rendent vulnérables aux accidents du travail.

Les moins de 25 ans ont 50% d'accidents de travail en plus que la moyenne. Alors ne négligez pas la période d'intégration et l'accueil sécurité de ces jeunes.

Retrouvez l'application livret d'accueil sécurité mise à disposition par le CDG88 : portail.cdgplus.fr



AGENDA 2023

vendredi 2 juin : Atelier Livret d'accueil sécurité

mardi 6 juin : Réunion du réseau des ACP
"Animer un 1/4 d'heure sécurité"

jeudi 29 juin : F3SCT (limite de saisine 08/06/2023)

mardi 4 juillet : CST (limite de saisine 13/06/2023)



CÉLINE KELLER
ckeller@cdg88.fr
03 29 35 77 21



QUENTIN LABRUYÈRE
qlabruyere@cdg88.fr
03 54 04 62 84



PAULINE CLAUDEL
pclaudel@cdg88.fr
03 54 04 62 36